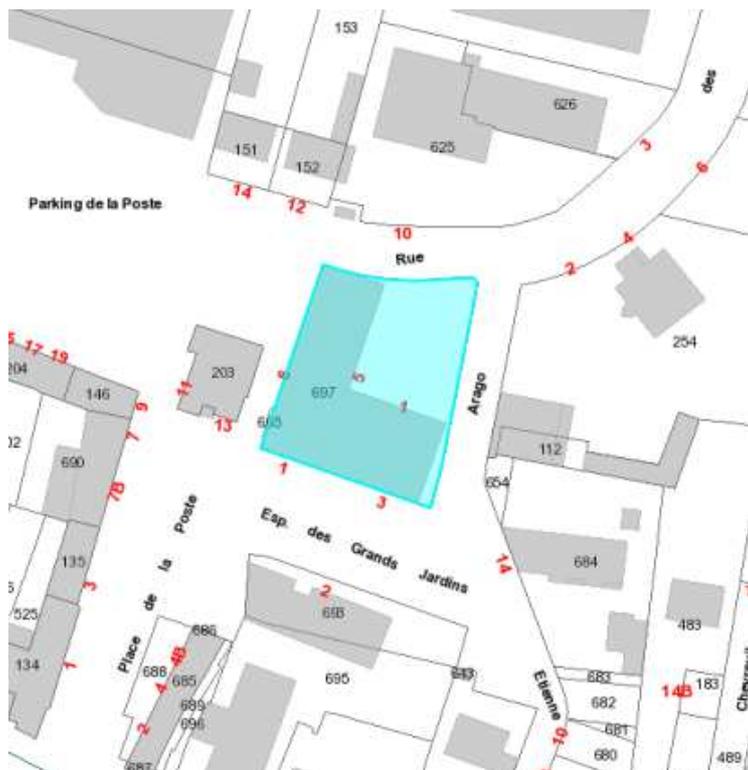
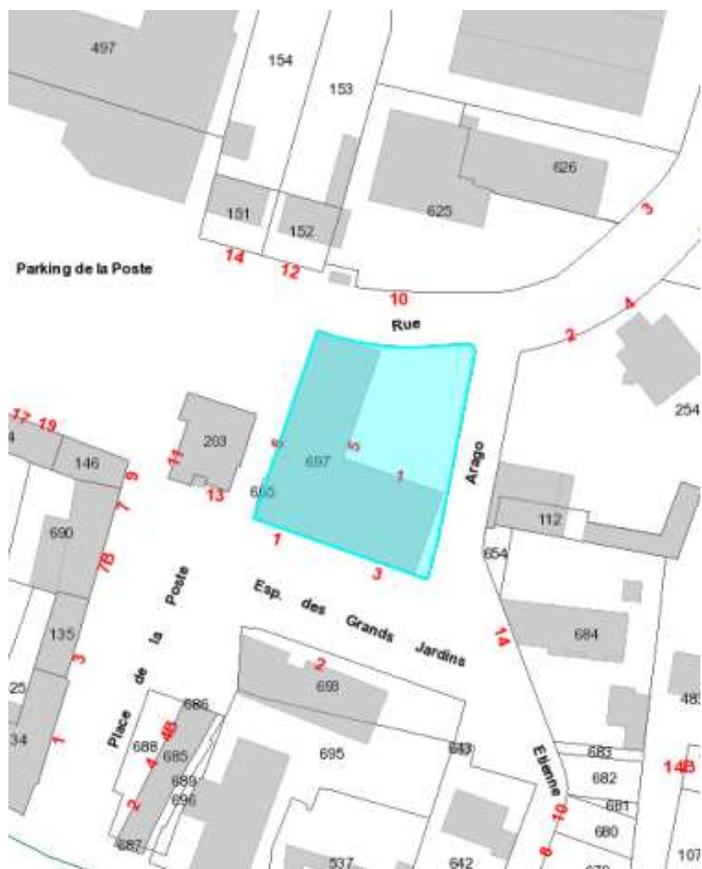


N°2022-026 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue Etienne Arago, n°5 - lot n°5, cadastrée section AC n°697.



N°2022-027 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, place de la Poste, n°6, cadastrée section AC n°697.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Choix du bureau d'études pour l'élaboration du plan guide dans le cadre des « Petites Villes de Demain ».

Ce point à l'ordre du jour est reporté.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 31 mars 2022

Présents : Julien GANDON, Daniel GAUDRÉE, Roger GUITTER, Véronique JARDIN et Marylène LESAGE.

Excusée : Huguette GAUTIER

CIMETIERE

Récapitulatif des montants budgétisés 2021

- Allée centrale 18 069€ HT - 3 613.90 € de subventions
- 15 Concessions à reprendre pour 9 695 € : 5 sont reprises, nous avons convenu de proposer systématiquement les concessions pour optimiser les emplacements.
- Cavernes section 6 : 9 492€ Reste à faire, relance avec SBT.

Budget 2022

- Columbarium : 2 Colonnes 6 caveaux par Colonne (Document) pour 7860€ TTC. Demande de subvention en cours.
- Chapelle ORILLARD pour 34.746 € subvention possible 30%, dès réception des arrêtés du Conseil Départemental d'autres aides à aller chercher auprès de la Fondation du Patrimoine.

Panneaux Affichage

Erratum des horaires d'ouverture, corrections demandées à l'entreprise 7IMAGINABLE sur les 3 panneaux aux entrées du cimetière.

Columbarium

Le choix retenu et porté au budget est le 3ème projet comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal.

Pour 2 totems avec pour chacun 6 caveaux pour un montant de 7 860 €. Une demande à la société DRT a été adressée et est en attente de réponse.

Embellissement

- Enherbement avec panneaux de communication.
- Cache Containers en bois, voir croquis proposé par Véronique MARQUIS), 1 devis TANGUY MATERIAUX a été réalisé pour achat de matériaux pour 1679.09€



Cache - conteneur bois cimetière
le 8/03/2022

2

- Le choix des bancs, nous hésitons entre 2 modèles : un coloré et moderne l'autre plus traditionnel (photos), nous sommes en attente d'un chiffrage.
- Nettoyage du Monument aux Morts est prévu pour les rameaux. Certains espaces ont été enherbés. Il est possible d'aménager derrière le monument aux morts côté haie de palmes une rangée d'emplacements pour caveaux en continuité de celle existante. Cela nécessitera de remettre après contact avec la famille, un tombeau dans le bon sens (à nos frais) ou de proposer un nouvel emplacement.

Dégradation des murs

Coté future extension, les agents doivent procéder à un peu de maçonnerie pour consolider cette partie à la demande d'une personne occasionnant des salissures sur la tombe.

Relance prévue par la Directrice des Services Techniques auprès de l'Entreprise CHEVALLIER concernant la partie neuve du mur extérieur coté lotissement de Paille.

Questions Diverses

Consolidation du bas du pilier droit à l'entrée route de Sablé à prévoir rapidement. Le mur se trouve fragilisé ainsi que le portail. *Monsieur COUSIN demande qu'un devis soit réalisé afin de régler ce problème.*

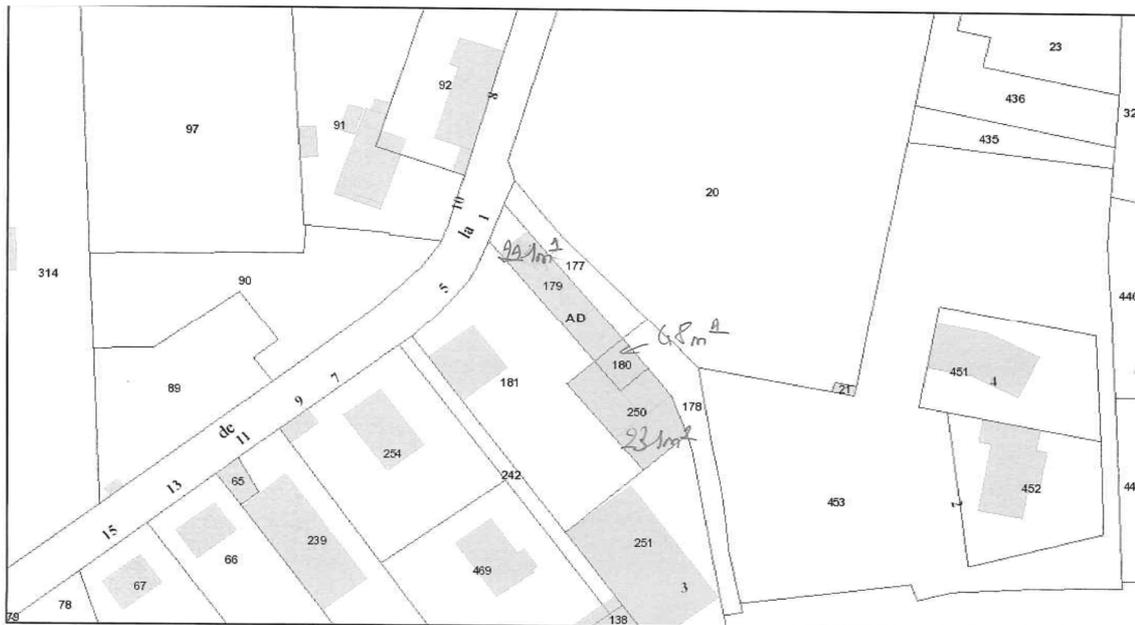
Un véhicule d'un particulier est entré dans le cimetière pour procéder au nettoyage de la tombe. C'est un cas à la marge. Faut-il mettre un cadenas avec les contraintes que cela entraîne dès lors qu'il y a un décès ? Les Pompes Funèbres doivent pouvoir accéder facilement.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Madame SUREAU quitte la séance.

Vente du bâtiment et du terrain sis Boulevard de la Providence

Lors de la réunion du 24 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de vendre le bâtiment, d'une superficie de 221 m² (cadastré AD 179), ainsi que le terrain sis Boulevard de la Providence d'une superficie d'environ 279 m² environ (cadastré AD 180 et 250).



La commune de Meslay-du-Maine a reçu un courrier de M et Mme SUREAU, demeurant 22 rue de Laval à Meslay-du-Maine, se portant acquéreurs de ces biens.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur COUSIN et Monsieur GAUDRÉE s'interrogent sur l'estimation réalisée. Monsieur BOULAY répond que celle-ci a été établie suite à l'avis des Domaines.

Monsieur POULAIN aurait aimé avoir un deuxième avis soit d'une agence immobilière ou d'un notaire. Par ailleurs, il souligne qu'il aurait été préférable de demander l'avis au Conseil Municipal avant de faire la demande aux domaines.

Madame TAUNAIS indique que la démolition du garage n'est pas prise en compte dans le prix de revient ainsi que la réfection d'une partie de la toiture. Ce dossier est précipité et manque d'informations.

Monsieur GAUDRÉE s'interroge si cette vente fait suite à une demande. Monsieur BOULAY répond par l'affirmative. Monsieur GAUDRÉE souhaiterait qu'un avis de mise en vente de ces biens soit diffusé afin que d'autres offres puissent être proposées.

Monsieur POULAIN précise que le Conseil Municipal pourrait nommer une agence immobilière et/ou un notaire afin de protéger la commune ainsi que l'élue.

Après ces nombreux échanges, le Maire demande au Conseil Municipal si ce dossier doit être reporté ?

15 conseillers municipaux souhaitent le report de ce dossier. Ce dossier sera étudié lors d'un prochain Conseil Municipal.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Madame SUREAU réintègre la séance.

Convention de groupement de commande avec la CCPMG pour les travaux Chemin de la Touche

La convention a pour objet d'organiser les relations entre les membres du groupement pour la réalisation de travaux en coordination, de définir les missions respectives de chaque maître d'ouvrage et les responsabilités qui en découlent dans l'exécution des travaux ci-après :

- Réhabilitation des réseaux assainissement, d'eau potable, d'eau pluviale et aménagements de voirie, Chemin de La Touche à Meslay-du-Maine comprenant :

- Renouvellement des réseaux « Eau potable » et « Assainissement » – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
- Renouvellement des réseaux « Eaux pluviales » et Travaux d'aménagement de voirie – Commune de Meslay-du-Maine

La convention vise à assurer une parfaite coordination des travaux, optimiser les installations de chantier et la sécurité des travaux, diminuer la gêne occasionnée à la population par les travaux, tout en permettant une diminution des coûts.

La convention est annexée à la présente note.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Convention de mise à disposition de parcelles intercommunales à la commune de Meslay-du-Maine pour l'aménagement de l'Esplanade des Grands Jardins.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'Esplanade des Grands Jardins, il convient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de parcelles intercommunales, désignées ci-dessous, à la commune de Meslay-du-Maine.

SECTION	NUMERO	SURFACE	ADRESSE	NATURE
AC	696	51 M ²	12 rue Chevreul	Bicouche
AC	695	82M ²	12 rue Chevreul	Bicouche
AC	695	30M ²	12 rue Chevreul	Bicouche

Pôle Santé - MESLAY



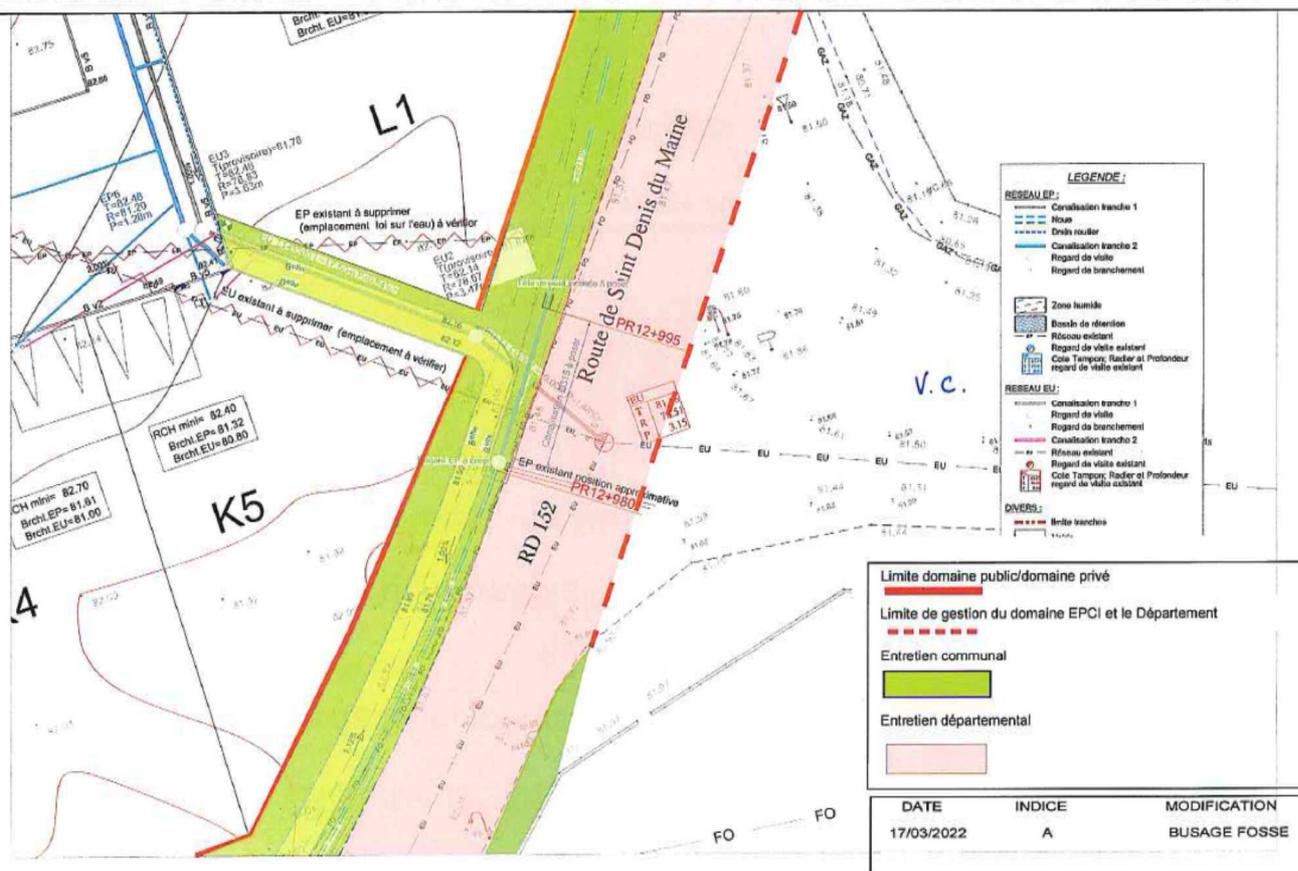
La convention est annexée à la présente note.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement d'un busage de fossé dans l'emprise de la RD 152 sur la commune de Meslay-du-Maine

Suite aux travaux du lotissement des Néfliers 2^{ème} tranche, il convient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement d'un busage de fossé dans l'emprise de la RD 152.

BUSAGE FOSSE – ROUTE DE SAINT-DENIS MESLAY DU MAINE



La convention est annexée à la présente note.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

ENFANCE, FAMILLE ET SOLIDARITÉ.

Compte rendu du conseil d'école René Cassin du 22 mars 2022

Etaient présents :

Les parents d'élèves : Mme LEMONNIER, Mme RENOU, Mme DUJARDIN, Mme GUITTER

Les enseignants : Mme GUEDON, Mme PELE, Mme DEPRES, Mme LALLEMAND, Mme TONNELIER et M. BIELA, M BARRIER.

Municipalité : Mme FORET, Mme MOREAU Vanessa (conseillères municipales), M BOULAY (Maire)

DDEN : Mme FOURGEAUD

Etaient excusés : Mme PAVIET, Mme GILLET, Mme LETILLY-PENDU, Mme MASSON, Mme GUITTOIS (parents d'élèves), Mme CAILLEAU (IEN).

I. Bilan des activités du 2e trimestre:

Suite au 1er conseil d'école, Mme LALLEMAND a pris contact avec la mission locale et depuis le jeudi 6 janvier l'école accueille Thomas LAMARE en service civique tous les jeudis et vendredis. M. LAMARE aide les enseignants dans les activités informatiques et pédagogiques.

L'équipe enseignante remercie les membres du conseil d'école pour leur aide et Mme LALLEMAND garde les coordonnées de la mission locale pour les années à venir si leurs demandes de services civiques sont retenues.

Marché de Noël : 250€ de recettes, la moitié par rapport aux dernières années, la situation sanitaire de l'école était compliquée début décembre avec 2 classes fermées 1 semaine.

Le Père Noël a déposé pendant les vacances 2 livres pour chaque élève, soit 277,40€ financés par l'APE. L'équipe enseignante remercie l'APE.

Le cycle piscine pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 s'est résumé à 1 ou 2 séances, le protocole sanitaire et les conditions sanitaires sur l'école n'ont pas permis de poursuivre le cycle piscine.

Question posée : est-il possible de demander à refaire des séances d'ici la fin de l'année scolaire ?

Le planning scolaire est établi pour l'année, il est donc impossible de rajouter des classes sur la dernière période.

Le cycle escalade pour les classes de CE2/CM1, CM1/CM2 a eu lieu. Les classes de CP/CE1 font escalade jusqu'aux vacances de Pâques.

Lire et faire lire continue toujours avec les classes de CP, CE1, CE2 et CE2/CM1, il n'y a pas eu d'interruption. Toutes les classes sont allées à la médiathèque.

Poursuite de l'intervention de Bénédicte BLOUIN en musique pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 à raison d'une séance par semaine depuis janvier.

Depuis le retour des vacances de février ces 4 classes bénéficient d'une intervention d'Anne CHAMARET de la Compagnie du Moulin en herbe pour travailler avec les élèves sur les tableaux de théâtre de la comédie musicale pour un montant de 1 125€ pris en charge en intégralité par la coopérative scolaire.

Ludothèque : chaque classe est allée découvrir la ludothèque à l'espace des enfants. Les élèves ont pu jouer à des jeux de société.

Les classes de CE2/CM1 sont allées visiter en décembre l'usine de méthanisation de Meslay du Maine, Méthamaine.

Suite du cycle danse pour les classes de CP/CE1 et les classes de CM1/CM2 ont débuté le leur.

Dans le cadre de la saison culturelle du Pays de Meslay-Grez les 2 classes de CM1/CM2 sont allées voir le spectacle Emile et Angèle le vendredi 11 mars à Villiers Charlemagne. Le coût du spectacle était de 4€ par élève, les familles ont payé 2 € et la coopérative scolaire a pris en charge les 2€ restants.

Les photos scolaires prévues initialement début janvier ont été reportées au 21 mars en raison des mauvaises conditions sanitaires sur l'école en janvier et du fait que le protocole sanitaire empêchait le brassage des classes rendant les photos des fratries impossibles. Les photos des fratries communes maternelle/élémentaire auront lieu le mardi 29 mars.

Le 4 mars les CM2 ont fait leur journée au collège Maurice Genevoix. Cette visite prévue le 4 février a été reportée en raison des mauvaises conditions sanitaires avant les vacances.

Les 2 classes de CM1/CM2 auront chacune 2 interventions de Mme KHOL, professeur d'Allemand au collège Maurice Genevoix en mars afin d'aider les CM2 à faire leur choix de langue vivante pour la 6e.

Une demande pour avoir l'intervention d'un assistant allemand a été déposée.

II. Le budget investissement 2022

- Les ordinateurs, les vidéoprojecteurs et les visualiseurs demandés dans le cadre du plan de relance numérique ont été livrés au mois de décembre. L'équipe enseignante remercie la Municipalité, travailler avec du matériel neuf est très apprécié.
- 8 ordinateurs de l'ancien parc informatique ont été donnés à l'école Fratellini début mars.
- L'école vient d'être dotée au retour des vacances de février de 6 capteurs de CO2 qui permettent aux enseignants d'ouvrir quand il le faut les fenêtres. Cela va permettre de faire aussi des économies de chauffage car il n'y a plus besoin d'ouvrir en continu.

Comme convenu l'année dernière, l'équipe enseignante ne fait pas de demande d'investissement en 2022 pour laisser le budget à l'école maternelle qui en avait été privée en raison du plan de relance informatique. Néanmoins, l'équipe enseignante demande si les travaux de peinture interrompus en 2020 peuvent reprendre.

III. Projets du 3e trimestre.

• **Cycle voile**

La classe de Mme PELÉ aura voile d'avril à juin et fin juin les 2 classes de CM1/CM2 auront leur régata voile.

• **Handball**

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 vont bénéficier d'une intervention handball de 8 séances de fin avril à fin juin.

• **danse**

Fin du cycle danse pour les 2 classes de CM1/CM2.

• **Classe de mer**

Classe de CP/CE1 du 3 au 6 mai à Dolus d'Oléron.

Coût total : 26 496 € soit 339.70 € par élève. L'APE et la Municipalité de Meslay du Maine aident à hauteur de 163,76€ par élève.

Coût pour les familles de Meslay, St Charles, St Denis et Arquenay : 128,94€, les communes donnant 47€ supplémentaires d'aide. Pour les autres communes : 175,94€ à la charge des familles.

• **Comédie musicale**

Le 19 et le 20 mai à la salle socioculturelle de Meslay, pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2. Il y a aussi 4 autres classes de St Brice et Bazougers à participer.

• **Fête de plein air**

Dimanche 26 juin. Une demande a été faite par l'APE à la Municipalité pour la faire dans la cour de l'école maternelle.

• **Sortie de fin d'année**

Le mardi 5 juillet, toutes les classes iront au Puy du Fou.

Coût de la sortie : 6 753,08€ dont transport : 3 825€ et entrées Puy du Fou : 2 928,08€

L'APE finance 3717€, la coopérative de l'école 892,08€.

Les familles devront payer 16€ par enfant.

IV. Questions diverses.

Un représentant des parents d'élèves a fait parvenir une demande d'une maman qui voulait informer le conseil d'école que "son enfant se faisait embêter par ses camarades à la récréation le midi et qu'il y avait de la violence entre eux, souvent entre camarades de classe".

Réponse de la Municipalité :

La maman de l'enfant concerné a rencontré les directrices de l'Espace des enfants et est en demande d'aide. Des démarches ont été effectuées, la pause du midi se passe mieux.

Un travail sur le harcèlement peut être fait auprès des enfants.

Mme DUJARDIN informe les membres du conseil d'école de l'existence de **Génération Médiateurs**, association agréée par le Ministère de L'Education Nationale, qui travaille depuis plus de 25 ans dans le domaine de la gestion positive des conflits et la médiation par les pairs, pour transmettre aux adultes du milieu scolaire, des outils de communication améliorant le climat.

Les membres du conseil d'école sont tous favorables au fait d'inviter Mme LAVOUÉ ou Mme ANGEVIN (directrice de l'Espace des enfants) aux prochains conseils d'école pour pouvoir échanger plus facilement sur ces questions.

La question du bien-être des enfants à l'école est posée avec la guerre en Ukraine, le Covid, certains enfants peuvent être angoissés.

Mme FORET parle de « Mamans louves », mouvement national qui s'interroge sur le bien-être des enfants et des conséquences sur les apprentissages.

Les membres du conseil d'école n'avaient pas d'autres questions. Le conseil d'école est clos à 21h40.

Le Conseil Municipal valide ce compte rendu de conseil d'école.

Compte rendu du conseil d'école Annie Fratellini du 31 mars 2022

- Enseignantes : Isabelle LAUZIER, Emilie PORCHER, Carine LERAY.
- Représentants de parents : Mme PERTHUE, Mme GILLET, Mme CHATELIN
- Représentants du conseil d'école pour la municipalité : Mme FORET, Mme BELLANGER
- Maire de Meslay du Maine : -M. BOULAY.
- DDEN : Mme FOURGEAUD

Excusés :

- Mylène RENAULT : enseignante
- Mme CAILLEAU : Inspectrice de l'Education Nationale
- Mme CLERMONT, M. DENEUVILLE: représentants de parents

La rentrée 2022 :

	⇒ actuellement	⇒ Prévisions pour septembre 2022
TPS	11	15
PS	19	15
MS	23	20
GS	37	25
	90	75

***Répartition envisagée pour l'année 2022-2023 :**

TPS/PS	PS/MS	MS/GS	MS/GS
15/4	11/7	7/12	6/13
19	18	19	19

Madame FORET informe le Conseil Municipal que l'école Annie Fratellini n'est pas concernée par une fermeture de classe l'année prochaine.

Mme LAUZIER précise que les classes de cycle 3 seront plus chargées (environ 26 élèves).

Il est donc possible que les enseignantes de maternelle apportent leur aide pour décharger ces classes en début d'après-midi (une ou deux maîtresses pourront se détacher pour travailler avec un petit groupe).

1. Projets et activités de l'année:

Janvier / Février

Musique avec Bénédicte BLOUIN pour les classes de TPS/PS et PS/MS.

Le rallye-lecture qui a lieu, chaque année, dans le cadre de la liaison GS-CP, a été annulé à cause du contexte sanitaire.

Mars / Avril

Carnaval : le 4 mars

Sortie cinéma (Château-Gontier) : le 11 mars (classes 1 et 2)

Portes ouvertes : 2 avril

Plantations pour créer un jardin potager à l'école : fin avril

Mai / Juin

Classe de mer : du 3 au 6 mai 2022 (projet entre les classe de GS et CP-CE1)

Séjour à Dolus d'Oléron.

Les 3 jeudis, avant les vacances de Pâques, a lieu un décloisonnement entre les élèves de GS et de CP-CE1 pour faire des activités afin de préparer la classe de mer. Il y a également un autre décloisonnement de prévu mi-juin pour préparer les GS vers la classe de CP (ateliers à l'école René Cassin).

Sortie PS/MS : le 6 mai au Musée des sciences à Laval (exposition : « A la découverte du potager »). Un pique-nique aura lieu, le midi, à la ferme pédagogique « l'Arche Desnoé » à Saint Berthevin. Une visite et des ateliers seront proposés aux élèves l'après-midi.

Sortie au château des Arcis : le 3 juin (exposition des œuvres des enfants et participation au grand jeu de piste).

Fête des deux écoles : le 26 juin

Visite de la caserne des pompiers pour les deux classes de MS/GS : fin juin

3 PPMS

-Exercice attentat – intrusion : 14 novembre

-Exercice incendie était prévu en janvier, mais il a été annulé à cause du contexte sanitaire et il est reporté après les vacances d'avril.

-Exercice confinement : période 5

4. Besoin en investissement 2022 :

Besoin en informatique : 8 postes ont été récupérés à l'école René Cassin.

Pour les classes 2, 3 et 4, des tableaux numériques interactifs ont été demandés.

Nous nous sommes renseignées auprès des collègues des petites écoles (Maisoncelles du Maine, Arquenay et Saint-Loup-du-Dorat) qui en utilisent dans leur classe. Elles nous ont confirmé que ce matériel est bien adapté pour les enfants de maternelle.

Mme LAUZIER a fait faire deux devis :

1) 3 tableaux numériques interactifs et 3 ordinateurs portables : **15 506 €**

2) 3 vidéo projecteurs interactifs et 3 ordinateurs portables : **11 789 €**

Ces devis sont à remettre à jour, en précisant le prix pour une classe dans un 1^{er} temps.

Il sera à prévoir l'installation de prises électriques au-dessus de chaque tableau.

La commune envisage l'acquisition d'un tableau numérique pour la classe des grandes sections.

5. Travaux à l'école

- Etagère d'angle dans l'entrée pour exposer la maquette du cirque (réalisée par les élèves de René Cassin).
- Peinture dans les classes et les couloirs.
- Verrouillage de la porte d'entrée pour la sortie.

- Stores des classes 3 et 4 à réparer.
- Classes côté collège : pose de voile d'ombrage pour éviter le soleil direct.
- Accroche pour l'écran de la BCD.

6. Questions diverses

La question concernant les enfants qui ne mangent pas de porc à la cantine a été soulevée : Comment compenser cette perte d'apport en protéine ?

Mme FORET demande si ce problème a été vu avec la cantinière et propose que cela soit évoqué lors de la commission du 4 avril.

Le Conseil Municipal valide ce compte rendu de conseil d'école.

Compte rendu de la commission Enfance, Famille, Solidarité du 4 avril 2022

Présents : Florence FORET (3eme adjointe), Daniel GAUDRÉE (conseiller), Anne-Flore JOHAN (conseillère), Huguette GAUTIER (conseillère), Sandra BELLANGER (conseillère)

Participaient au comité : Anne-Sophie LAVOUÉ (directrice de l'espace des enfants), Julien GAUTIER (directeur de l'Espace Meslinois)

Excusée : Vanessa MOREAU (conseillère)

Ordre du jour :

1. Réflexion sur la grille tarifaire de l'accueil de loisirs « Espace des Enfants »
2. Semaine du développement durable à « l'Espace Meslinois »
3. Règlement du minibus
4. Questions diverses (spectacle de fin d'année au multi-accueil, questions sur le harcèlement à l'école)

1. Réflexion sur la grille tarifaire de l'accueil de loisirs

En préambule, un rappel est fait pour présenter le contexte des invitations en cours des élus des communes conventionnées (un premier temps en juillet 2021 pour informer les maires de communes concernées de l'offre de services, puis une rencontre individuelle en mars 2022

Trois points sont essentiels dans la construction de ces tarifs :

- Le tarif de base
 - Celui-ci n'a pas augmenté depuis 2012, il est important de questionner une hausse de ce tarif de base
 - Il faudra également préciser de quelle façon augmenter ce tarif chaque année
- Les tranches de Quotient Familial CAF
 - Ces tranches permettent d'établir une dégressivité des tarifs en fonction du quotient familial établi par la CAF. Celui-ci est établi en fonction du revenu, de la situation familiale et du nombre d'enfants. Ces tranches prennent en compte la typologie des familles du territoire concerné.
 - A noter : les familles du secteur agricole dépendent de la MSA qui propose des tranches différentes

- La dégressivité du tarif en fonction du nombre d'enfants
 - Application d'une réduction en fonction du nombre d'enfants depuis de nombreuses années, alors que le QF en tient compte déjà, donc on suggère de le supprimer.

Le tableau ci-dessous montre la répercussion des différentes possibilités sur un panier de 4 mercredis (soit le cout mensuel d'une famille) ou d'une semaine de petites vacances. Les repas sont inclus ainsi que l'accueil supplémentaire du matin et du soir.

La hausse du tarif de base consiste en :

- une augmentation de 0,5 € par journée pour la tranche de QF 1
- une augmentation de 1 € par journée pour la tranche de QF 2
- une augmentation de 1,5 € par journée pour la tranche de QF 3

TARIFS une journée ALSH + Accueil matin et soir + REPAS

tranche QF CAF	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF	TARIF ACTUEL communes extérieures	NOUVEAU TARIF communes extérieures
tranche 1 : de 0 à 750	10,01	10,51	14,14	20,98
Pour 2 enfants	19,04	21,02	28,28	41,96
Pour 3 enfants	27,08	31,53	42,42	62,94
tranche 2 : 751 à 1500	11,70	12,70	16,75	22,80
Pour 2 enfants	22,17	25,40	33,50	45,60
Pour 3 enfants	31,41	38,10	50,25	68,40
tranche 3 : à partir de 1501	13,14	14,64	19,31	24,57
Pour 2 enfants	24,83	29,28	38,62	49,14
Pour 3 enfants	35,08	43,92	57,93	73,71

Les communes conventionnées ont le même tarif que les meslinois. Monsieur CAUCHOIS précisent que le tarif des communes extérieures n'équivaut pas au coût réel de la journée.

Des précisions sur les tarifs sont demandées, en cas de demi-journée sans repas ou avec repas... Ce dossier sera travaillé à nouveau en commission enfance famille et solidarité du 9 mai prochain.

2. Semaine du développement durable

- Animations scolaires : Les collégiens (Collège Maurice Genevoix) ont visité la station d'épuration,
- Les primaires de René CASSIN ont eu une sensibilisation sur le tri sélectif à l'espace Meslinois
- Une ballade nature dans le parc de la Mairie en lien avec Mayenne Nature Environnement va être proposée en lien avec Mr LETESSIER
- Concernant la restauration : un travail est en cours en lien avec Julien GAUTIER pour revoir la gestion des quantités, la réduction des plastiques et serviettes jetables, avec les agents : Bernadette, Romane, Anne-Sophie et Clarisse.
- La pesée des déchets par les animateurs se déroulera sur une dizaine de jours. Car depuis plus d'un an, les animateurs interviennent sur le temps des repas, dans le cadre du dispositif « pause méridienne ».

3. Règlement du minibus

Quelques changements sont à valider concernant l'utilisation du minibus :

- celui-ci devra être rendu systématiquement avec le plein de carburant fait
- le minibus ne devra pas quitter l'hexagone, avec un maximum de 1600km parcourus

4. Questions diverses

- Romane BEAULIEU a proposé un temps de spectacle sur la thématique de la ferme. C'est une animation qui peut convenir pour un grand groupe d'enfants
Julien GAUTIER doit prendre contact avec Mme LAUZIER pour associer les maternelles, avec l'ALSH et l'Espace Meslinois une prochaine fois.
- En conseil d'école à René Cassin, une question a été amenée concernant le harcèlement, avec une demande d'aide de la part des parents concernés.
- Pour l'équipe des animateurs et l'équipe des professeurs des écoles, des liens s'établissent, notamment depuis la mise en place de la pause méridienne.

Madame Vanessa MOREAU s'interroge quant à la communication des camps au centre de loisirs. Suite à la COVID, les camps ont été annulés pendant deux ans. Il faudrait communiquer auprès des parents rapidement afin qu'ils puissent s'organiser.

Par ailleurs, Madame JOHAN indique qu'il serait judicieux de coupler cette communication avec les séjours été organisés par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Dossier de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement scolaire privé hors contrat :

L'Inspection Académique nous a fait part de l'ouverture d'un nouvel établissement, niveau collège, dénommé « Cours Léonie Martin » situé au 16 rue de Laval à compter du 23 juin 2022.

Cette information a suscité beaucoup d'échanges et de questionnements. Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été transmis au Recteur Académique (copies à M le Préfet, Madame la Procureure de la République et à l'Inspection Académique) pour avoir plus d'informations et le questionner quant à la sécurité des enfants, compte tenu de la localisation / situation du bâtiment concerné.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Décision modificative n°1 salle socioculturelle

Il convient de prendre une décision modificative n° 1 au budget de la salle socioculturelle, afin d'annuler des arrhes versées pour une location dont la manifestation n'a pas eu lieu suite à la COVID :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		66,67 €
752	Revenus des immeubles	66,67 €	
Total de la décision modificative n° 01/2022		66,67 €	66,67 €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		71 142,62 €	71 142,62 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		71 209,29 €	71 209,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget de la salle socioculturelle.

Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet

Suite au renouvellement de disponibilité d'un agent, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un poste non permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2025.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

PROMOTION ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission Promotion Attractivité du Territoire du 22 mars 2022

Etaient présents : Véronique JARDIN, Marylène LESAGE, Huguette GAUTIER, Frédéric JOUET, Françoise MOREAU et Marie HOUDAYER, Agent référent

Absentes excusées : Anne-Flore JOHAN, Aurélie MEZIERE

Ordre du jour:

- Bulletin été 2022
- Plan de ville papier et plan panneaux
- Panneau affichage libre
- Panneau sucettes
- Vidéo PRISMA
- Organigramme
- Questions diverses

Bulletin été 2022

Révision chemin de fer.

- Sur la page **nouveaux commerces / services**, nous allons ajouter la séparation des 2 activités Entreprise OG (menuiserie et thermie). Frédéric se charge de cette présentation
- Informations suite à réunion publique sur la fibre du 5 mai et à la réunion publique destinée aux meslinois fin mai
- Marylène se chargera comme précédemment des PV des Conseils, Huguette se chargera de l'interview de Nadia BOISRAME concernant le centre de vaccination (page **thème en chiffres**)
- Retour sur **Terre de jeu** et de l'après-midi récréatif du 25 juin
- Stagiaire Marius PINON - étudiant BTS communication - du 16 mai au 24 juin - prise de contact jeudi 28 avril -
- Ses missions: bulletin mise en pages / récupération photos... / préparation fête de la musique en lien avec l'Esplanade / + participation à la communication de la commune / demande devis imprimeurs...
- Impression pour le 25 juin -> rétro planning bouclage 10 juin
- 4e de couverture – clin d'œil aux 50 ans du bulletin municipal de Meslay qui coïncident avec notre nouvelle maquette

Plan de ville

- Plan de ville papier - souci de non-conformité avec le BAT -> réclamation et nouvelle impression
- Panneau avec plan -> 1 emplacement proposé sur l'esplanade des grands. Il sera ainsi visible depuis la RD 21 au niveau du Carrefour du Centre.

Panneaux affichage libre

Suite à la demande d'un habitant, il s'avère que la mise à disposition d'un panneau pour libre affichage (affichage d'opinion et publicité relative aux activités d'associations à but non lucratif) est obligatoire. Sa surface doit être comprise entre 4 et 6 m². La commission propose de le positionner sur le parking de la mairie ou place Jules Ferry.

Madame TAUNAI précise qu'il faudrait se renseigner si une réglementation existe concernant l'implantation de ce panneau.

Panneaux sucettes

Demande des Nuits de la Mayenne pour affichage juillet / août. La commission propose d'accepter cette demande, tout en précisant aux Nuits de la Mayenne que, si des demandes locales d'affichage se présentent au même moment, elles seront prioritaires.

Les affiches commandées pour les vœux ont été retirées fin février et il serait souhaitable de commander 2 types d'affiches à poser entre 2 événements (culturels ou autres). La commission propose une affiche **Bienvenue à Meslay du Maine** intemporelle avec photos de l'Esplanade, du parc, du jazz, du patrimoine, du sport, des associations..... et une autre affiche axée sur l'été **Meslay du Maine vous souhaite un bel été** présentant les atouts de la commune.

Vidéo sur les commerces de Meslay : cette vidéo a été commandée à Arnaud HOUDAYER qui travaille maintenant en tant qu'indépendant. Il a réalisé une vidéo avec présentation des commerces par Monsieur le maire, interview du nouveau boucher, Monsieur COMBES, et interview des membres de l'association

SMILE ARTICOM. Le tout est illustré de rush sur les commerces. F MOREAU a demandé à Arnaud de compléter le film avec des vues de façades d'autres commerces actuellement absents du film. La commission est bien consciente que le clip ne peut être exhaustif et montrer TOUS les commerces mais il faut tout de même en montrer un maximum afin de mettre en avant le dynamisme de la commune et sa richesse en commerces de proximité.

La commission demande également que l'interview de Mr COMBES soit un peu raccourcie (formation, parcours pro), enlever des passages des services de la banquise pour rajouter des façades de commerces (garages, kebab, esthétique, pizza...). Elle souhaite mettre davantage d'images de commerces sur la voix de Mr BOULAY, image à garder en introduction et conclusion.

Dernier détail, faut-il garder la Marianne en introduction (pas très propre...)

Vidéo PRISMA

Une vidéo plus conséquente a été commandée à PRISMA afin de remplacer le clip réalisé il y environ 10 ans et dont certaines vues sont obsolètes même si un "toiletage" a déjà été effectué. Ce film est destiné à être projeté lors de manifestations départementales ou autres et présente toutes les facettes de la commune (associations, éducation, culture, commerces, entreprises....). Pour info, la version anciennes va être intégrée sur notre site dans les prochains jours et sera bien sûr remplacée par la nouvelle version en fin d'année – le nouveau film étant commandé pour les vœux 2023. Les tournages ponctuels ont commencé: marché de Noël, spectacle enfants, marché aux vêtements, théâtre, cours arts Plastiques...

A venir: ludothèque, Manoeuvre du SDIS, rallye véhicules anciens, multigolf, rollers, belote, concerts, semaine du jeu, troc échange, boules, danse retraite sportive, fête de quartier, moules frites, courses hippiques, travaux lotissement des Néfliers...

Organigramme

L'organigramme est maintenant finalisé avec les noms et photos de tous les agents. La commission propose qu'il soit présenté au Conseil comme cela était demandé depuis fort longtemps et ensuite utilisé en interne. Elle propose ensuite que, seul l'organigramme présentant les chefs de service (avec photo et coordonnées téléphoniques et adresses mail) soit intégré au site internet de la commune.

Site

La mise en ligne de la vidéo sur page accueil va être réalisée d'ici quelques jours. La commission demande qu'à la fin de la vidéo il n'y ait pas de visionnage de d'autres clips (you tube).

Une liseuse de type Calaméo va également être intégrée pour visualiser le bulletin, le PLUi ...

Projet jeunes

Prise de contact samedi 19 mars. Une douzaine de jeunes étaient présents et très motivés. Julien GAUTIER avait très bien préparé cette rencontre avec Jean-Charles, l'agent d'accueil de l'Espace Meslinois et Antoine DUBOIS de la CCPMG puisque ce dossier sera traité conjointement par les 2 collectivités territoriales. La présentation très ludique a permis aux jeunes des 2 collèges et aux lycéens de faire connaissance et de former 2 groupes de travail (skate park et espace jeunes). Le calendrier proposé est le suivant :

- Travail de chaque groupe sur la définition précise de son projet, son emplacement et un budget à envisager avril – octobre
- Présentation des pré-projets au Bureau Municipal en fin d'année
- Présentation au Conseil 1er trimestre 2023

- Réalisation à envisager à l'horizon 2024

Prochaine réunion mardi 26 avril à 17h30 et retour des textes pour le bulletin le lundi 11 avril.

- Marché hebdomadaire : TROU entreprise ne sera plus présent sur le marché par manque de personnel.

Réunir la commission pour « étoffer » le marché.

Le Conseil Municipal valide ce compte rendu.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2022
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Remboursement des factures de gaz de l'église par la Paroisse Saint Pierre du Maine

Suite à une erreur matérielle, les factures de gaz de l'église ont été émises au nom de la commune. Il convient donc de demander le remboursement de ces factures auprès de la Paroisse Saint Pierre du Maine.

Voici le récapitulatif des factures :

Période	Fournisseur	Montant
31/08/20 au 03/01/2021	GAZ DE BORDEAUX	79,93 €
04/01 au 31/05/2021	GAZ DE BORDEAUX	1 016,85 €
31/05 au 23/12/2021	GAZ DE BORDEAUX	825,56 €
24/12 au 29/01/2022	ENGIE	574,96 €
		2 497,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à demander le remboursement de ces factures d'un montant de 2 497.30 € à la Paroisse Saint Pierre du Maine.

Subvention exceptionnelle à l'association « Défense contre les nuisibles »

La commune a reçu un courrier de Louis MONNIER, Président de l'Association de Défense contre les Nuisibles » concernant la non indemnisation des bénévoles suite aux captures de ragondins.

Avant le transfert au SBeMS (Syndicat de Bassin Entre Mayenne et Sarthe), les bénévoles étaient indemnisés à hauteur de 2 € par capture de ragondins. Depuis, 2 années, ce n'est plus le cas. En bureau communautaire, il a été décidé d'interpeller le SBeMS à ce sujet.

Les membres du bureau municipal proposent au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association de Défense contre les nuisibles d'un montant de 1 000 € (équivalent à 250 captures par an), l'équivalent de l'indemnisation des captures pour les années 2020 et 2021.

Monsieur CAUCHOIS regrette que le SBeMS ne prenne pas ses responsabilités concernant l'indemnisation des bénévoles suite aux captures des ragondins.

Effacement des réseaux route de Laval / Saubert et Chemin de la Touche

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité participation TE53 : 35% du montant HT de travaux BT

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
200 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	140 000,00 €

Réseaux d'électricité participation TE53 : 10% du montant HT de travaux BT (supérieur à 200 000€)

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
20 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	19 000,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A

Estimation HT des travaux de génie civil	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 0% de l'estimation HT	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune TTC (Tva inclus)
59 640,00 €	0 €	2 982,00 €	75 146,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 25%	Maitrise d'œuvre 5 %	Participation de la Commune
56 500,00 €	14 125,00 €	2 825,00 €	44 660,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les études et travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public

Application du régime dérogatoire :

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009



A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de :

278 806 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
------------------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Informations et questions diverses

Dossiers DETR 2022 : la commune de Meslay-du-Maine avait effectué 2 demandes de dossiers pour la DETR 2022. Les 2 dossiers ont été acceptés.

1^{er} dossier : aménagement du Boulevard de la Providence : somme attribuée de 40 466.10 € (dépenses subventionnables 134 887.00 € HT)

2^{ème} dossier : création d'un columbarium : somme attribuée de 1 310.00 € (dépenses subventionnables 6 550.00 € HT).

- Réunion publique fibre optique jeudi 5 mai.
- Commémoration du 8 mai

- Festival de Jazz du 21 au 28 mai
- Réunion publique avec les meslinois mardi 31 mai
- Elections législatives : les 12 et 19 juin : inscription permanences
- Fête de la musique le vendredi 17 juin
- JO décalés le samedi 25 juin
- Les interdépartementaux de Twirling le 15 mai
- Les motards ont du cœur : passage le 5 juin
- Finale régionale masculine de handball de l'entente Sud Mayenne contre Palaiseau à Bercy le 11 juin
- Championnat régional de roller le 18 juin
- club de jogging a reçu une récompense nationale, en tant que lauréat pour le dynamisme dont le club fait preuve, à l'occasion du congrès fédéral 2022 à Mulhouse.
- Cambriolage des ateliers municipaux dans la nuit du 7 au 8 avril : un véhicule a été retrouvé incendié au Bois de Bergault, le préjudice estimé est d'environ 50 000€.
- Monsieur le Maire informe que des tags apparaissent dans la commune et ne cautionne pas ces dégradations pour lesquelles des plaintes ont été déposées par les personnes concernées.
- Madame JOHAN souhaite quitter la commission urbanisme et environnement. Madame SUREAU demande si des conseillers municipaux sont intéressés pour intégrer cette commission.
- A la demande des Conseillers, les séances de Conseil Municipal seront communiquées sur les panneaux lumineux ainsi que sur l'application Intramuros.
- Madame JOHAN informe que l'éclairage du parking de la piscine restait allumé la nuit.
- Une rencontre était souhaitée avec les référents citoyens, elle sera organisée qu'en septembre, la gendarmerie devant respecter un devoir de réserves suite aux élections.
- Madame TAUNAIS regrette que les pieds de murs de certains commerces ne soient pas entretenus. M BOULAY indique qu'un arrêté municipal a été pris et que des flyers seront distribués aux riverains concernés pour rappeler leurs obligations.

-
- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45*